

Cahier d'acteurs de la CCI Seine-et-Marne

UN PROJET DE VALEUR DONT LE CONTENU DOIT ÊTRE ENRICHIS (FORMATION, RETOMBÉES ÉCONOMIQUES, CHALEUR FATALE ET MOBILITÉ)

Les porteurs du projet Campus IA ont saisi la CNDP pour l'organisation d'une concertation préalable. Dans ce cadre, la CCI Seine-et-Marne propose le cahier d'acteur suivant.

La CCI Seine-et-Marne reconnaît l'intérêt national du projet de Campus IA et souligne l'impact potentiel sur :

- Le renforcement de la souveraineté numérique de la France,
- La consolidation de la France comme territoire d'accueil des datacenters au niveau mondial.

L'implantation de ce projet aux dimensions et à la capacité de calcul exceptionnelles, tirant profit des atouts du site de Fouju, peut constituer un levier puissant pour :

- Faire de la Seine-et-Marne un hub technologique majeur à moyen terme avec un effet d'entraînement sur l'écosystème économique territorial au bénéfice notamment des secteurs de l'industrie 4.0 et de la mobilité intelligente.
- Valoriser et diversifier le foncier économique seine-et-marnais.

Pour ce faire, la réalisation d'une véritable analyse coûts avantages est nécessaire pour amplifier les bénéfices et la valeur ajoutée générés par le projet pour les territoires de Fouju, de Crisenoy et de Seine-et-Marne. Par conséquent, la CCI Seine-et-Marne formule les 6 demandes suivantes :

- Estimer l'impact économique pour les territoires en termes d'emplois et de retombées économiques et sociales,
- Garantir une desserte locale satisfaisante,
- S'assurer de l'usage optimal des 70 ha,
- Densifier le site et améliorer l'intégration environnementale du bâti,
- Créer un véritable campus de formation sur le site,
- Lever les incertitudes sur la consommation électrique, la chaleur fatale et le refroidissement.



La CCI Seine-et-Marne appartient au **réseau des chambres de commerce et d'industrie**, un réseau d'établissements publics locaux, régionaux et national, au service des entreprises.

Représentant près de **82 500 ressortissants**, la CCI Seine-et-Marne **accompagne l'entreprise** quels que soient sa taille et son secteur d'activité, dans toutes les étapes de son développement.

Acteur majeur de la formation, l'UTEC est une école de la CCI Seine-et-Marne accueillant près de 2 000 apprentis et proposant de nombreux métiers notamment dans la filière **Informatique Technologies Numériques Cybersécurité Fibre optique et IA**.

Interlocuteur et partenaire politique et économique de poids auprès des services de l'Etat, de la région, du département, des intercommunalités et des communes, la CCI Seine-et-Marne participe activement aux **stratégies de développement territorial**.

CCI de Seine-et-Marne
1 avenue Johannes Gutenberg
CS 70045 – Serris
77776 Marne-la-Vallée Cedex 4

CONCERTATION DU PUBLIC sur le projet CAMPUS IA

1 Estimer l'impact économique pour les territoires

1.1 Les retombées en termes d'emplois

Le projet annonce la création de plusieurs centaines d'emplois directs et de plus de 1 000 emplois indirects.

Afin de faciliter l'évaluation de l'impact du projet, la CCI Seine-et-Marne préconise des précisions relatives à :

- La quantification et aux types d'emplois directs créés sur le site,
- La quantification et la localisation des emplois indirects.

La CCI Seine-et-Marne constate une densité d'emplois à l'hectare au terme du projet qu'il convient de préciser. En effet :

- En estimant la création de centaines d'emplois directs à 500 emplois, la densité d'emplois à l'hectare serait de l'ordre de 7,14 emplois.
- En Seine-et-Marne, la densité d'emplois moyenne pour les ZAE de plus de 50 ha est de 19,61 emplois à l'hectare et celle l'ensemble des ZAE du département s'établit à 18,76 emplois à l'hectare (source : Observatoire des ZAE – CCI Seine-et-Marne)

1.2 Les retombées économiques et sociales

A l'image d'autres grands projets développés sur le département (Disneyland Paris), le projet de Campus IA gagnerait en pertinence, si pour chaque euro investi, il était quantifié les retombées économiques et sociales pour les territoires.

2 Garantir une desserte locale satisfaisante

Le projet bénéficie des aménités de dessertes prévues pour le projet de prison voisin de Crisenoy. En effet, la création d'un giratoire sur la D1036 et de la déviation du bourg de Crisenoy faciliteront la desserte du campus I.A.

Toutefois, la CCI Seine-et-Marne note que :

- La réalisation de la simulation précise du trafic induit par le projet est prévue après la concertation publique,
- La problématique du stationnement ne semble pas être traitée,
- Aucune amélioration des liaisons entre le Campus IA et le pôle de Villaroche n'est prévue. Pourtant, elle offrirait des opportunités de synergies entre ces deux pôles économiques.

La CCI Seine-et-Marne le regrette d'autant que la desserte locale est une problématique prégnante pour le territoire depuis plusieurs décennies.

3 S'assurer de l'usage optimal des 70 ha

Le projet se développera sur 70 ha soit la quasi-totalité du potentiel d'urbanisation attribué par le SDRIF-e à la commune. Fouju constitue la 7^e réserve foncière du département.



La CCI Seine-et-Marne estime que l'urbanisation de cette réserve foncière exceptionnelle est une réelle opportunité pour ce territoire dès lors qu'elle participe à une ambition partagée avec ses acteurs et envisage toutes les diversifications possibles (campus formation, industrie numérique).

4 Densifier le site et améliorer l'intégration environnementale du bâti.

La raréfaction des disponibilités et des réserves foncières destinées au développement économique implique une recherche d'optimisation foncière du site. Ainsi, la CCI Seine-et-Marne relève l'absence de certains indicateurs permettant de témoigner de la démarche vertueuse du projet :

- Les surfaces de plancher non stipulées,
- La recherche de verticalité non affichée. Seule la hauteur maximale est prévue pour les constructions en phase 1 uniquement (20m maximale, peut-être moins),
- La surface d'imperméabilisation omise.

Le projet prévoit certaines dispositions permettant de limiter l'impact environnemental du bâti. Toutefois,

- Les bâtiments concernés par la végétalisation des toitures ne sont pas indiqués,
- L'implantation de panneaux photovoltaïques n'est pas prévue,
- Les dispositifs permettant de garantir une intégration harmonieuse ne sont pas précisés.

Ces éléments sont d'autant plus importants qu'ils pourraient être intégrés au sein de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation qui sera prévue lors de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Fouju.

5 Créer un véritable campus de formation sur le site

La CCI Seine-et-Marne s'interroge sur la place accordée à la formation à l'échelle du site. En effet, seul un bâtiment de taille réduite est représenté en phase 1 et aucun en phase 2,

Pour créer ce campus de formation, la CCI Seine-et-Marne propose de :

- Compléter l'offre de formation sur le site Fouju,
- Intégrer les synergies avec les formations existantes à proximité comme celles de l'UTEC,
- Offrir la possibilité à des entreprises de s'y implanter.

6 Lever les incertitudes sur la consommation électrique, la chaleur fatale et le refroidissement

6.1 La consommation électrique

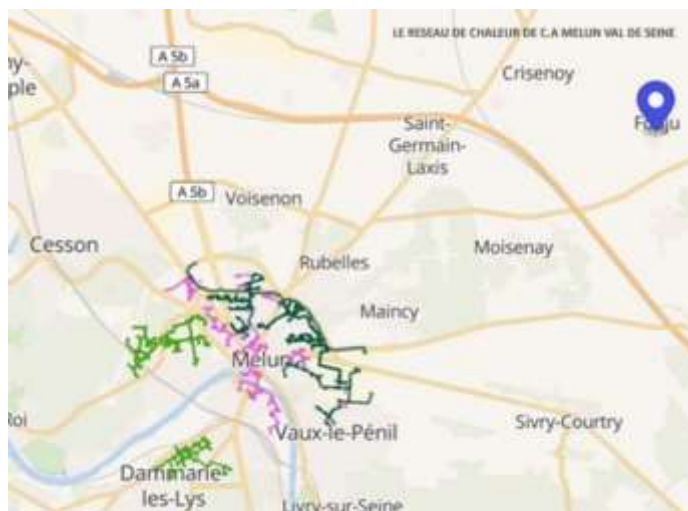
Le site de Fouju bénéficie d'une bonne desserte avec l'existence de 2 lignes à haute tension à proximité. Cet atout, conjugué avec la création des postes et des raccordements électriques prévus, permettra d'assurer les besoins de la phase 1 du projet. Cependant, le projet nécessite pour la phase 2 « *d'éventuels travaux de renforcement du réseau un raccordement à la puissance de 1400 MW* ». Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français (RTE), co-maître d'ouvrage du projet, devra en préciser les modalités.

6.2 La chaleur fatale

Les datacenters produisent une chaleur importante qui, si elle est récupérée, peut être valorisée et, à ce titre, servir le territoire. La production de la chaleur fatale du projet dépasse largement les besoins locaux.

Seules quelques pistes sont en cours d'études et ne seront connues qu'ultérieurement. La quantification et l'approfondissement des pistes évoquées est nécessaire comme celles de :

- Se connecter au réseau de chaleur de la Communauté d'Agglomération de Melun-Val-de-Seine,



- Alimenter les besoins et les équipements de Fouju et des bourgs et hameaux voisins,

- Répondre aux besoins de la future prison de Crisenoy et des ZAE voisines comme celles du pôle de Villaroche par exemple.

- Les incidences en termes de bruit ou autres nuisances environnementales suite à l'usage de ce système de « dry cooling » ne sont pas



6.3 Le refroidissement

Si les datacenters nécessitent normalement beaucoup d'eau, les concepteurs du projet ont fait le choix du système de « dry cooling » pour le système de refroidissement. Ils ont également pris l'engagement de ne pas réaliser de prélèvement d'eau dans la nappe phréatique de Champigny.

La CCI Seine-et-Marne note que :

- Ces engagements ne concernent que la première phase,

étudiées,

- Pour la seconde phase, le choix du système de refroidissement n'est pas arrêté. Il est stipulé qu'un usage des eaux grises pourra être fait, mais sans préciser d'où elles viendront,
- La non-utilisation à la nappe de Champigny n'est pas clairement stipulée pour la seconde phase.

CONCLUSION

Le projet campus I.A de Fouju constitue une opportunité historique pour la Seine-et-Marne et l'Île-de-France. Il ouvre la voie à l'émergence d'un véritable écosystème autour de l'I.A et des datacenters.

Au regard de son ampleur et de son impact potentiel sur un territoire élargi, son suivi dans le temps est indispensable, associant élus, entreprises, acteurs économiques et de la formation.